



Analyse des « espaces d'expression » du Site internet du débat

Du 31-03-16 au 6-04-16

Les questions et leurs réponses

En Bref

11 « groupes de questions » ont été postés entre le **31 mars** et le **6 avril 2016**.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre :

- l'**environnement** ;
- le **débat public** ;
- les **caractéristiques du projet**.

5 « groupes de questions » ont reçu une réponse du maître d'ouvrage le 5 avril, dont 3 avaient été postés en mars.

4 autres « groupes de questions » ont été traités entre le 12 et 15 avril.

La CPDP a répondu le 19 avril aux **4** questions qui lui étaient adressées.

Tableau de répartition des questions

| | | |
|--|----------|--------------------|
| Environnement | 4 | Q17, Q21, Q23, Q24 |
| Débat public | 4 | Q18, Q19, Q24, Q25 |
| Autres | 3 | Q15, Q18, Q22 |
| Caractéristiques générales du projet | 3 | Q16, Q20, Q21 |
| Accès au site en enjeux de circulation | 1 | Q17 |
| Aménagement du territoire francilien | 1 | Q17 |
| Attractivité touristique | 1 | Q15 |
| Commerce | 1 | Q16 |
| Emploi et qualification | 1 | Q17 |
| Enjeux économiques | 1 | Q17 |
| Offre culturelle et de loisirs | 1 | Q16 |

Synthèse

- **L'environnement**

Des questions très diverses sont posées, en priorité concernant **l'impact environnemental du projet** (*comment seront valorisés les déchets ? combien de biogaz sera produit ? mais aussi : pourquoi détruire des terres agricoles ?*). Le fonctionnement du site est jugé **incompatible avec les objectifs de la COP 21** (consommation d'énergie, de matériaux de construction, déplacements accrus, etc.).

La question du **bruit des aéroports** voisins est aussi abordée : *le bruit ne risque-t-il pas d'affaiblir l'attractivité du site ?*

- **Les caractéristiques générales du projet**

Les caractéristiques du site sont interrogées, en particulier la notion d'**innovation dans les commerces** : *qu'entend-on par innovation pour les enseignes classiques ?*

- **Autres**

L'**utilité publique du projet** est questionnée. Un internaute demande, face à certaines réactions négatives risquant de ternir l'image de l'enseigne, si les syndicats de salariés du Groupe Auchan ont pris position sur le projet.

- **Le débat public**

Enfin, le **manque de communication locale sur le débat public** est souligné : *pourquoi si peu de publicité dans la presse départementale ?*

Des demandes particulières sont adressées à la CPDP, ainsi que des questions sur la **méthodologie et l'information**.

Réponses du maître d'ouvrage

Aux questions concernant l'impact environnemental, le maître d'ouvrage réaffirme sa **volonté d'un projet exemplaire**. Le site mettrait en place une continuité paysagère, maintenant **la trame verte du territoire**. La **sobriété écologique** du site a été intégrée dès sa conception : ainsi, **100 % des besoins en eau non potable** seraient couverts par le recyclage des eaux de pluie ou usées ; **100 % des déchets organiques** (et 75 % des déchets en général) seraient valorisés en interne ; **100 % des besoins énergétiques** seraient couverts par une production sur site, avec un recours massif aux **énergies renouvelables**. Les déchets seraient recyclés par compostage et méthanisation : **6 300 tonnes/an de « digestat »** issus de la méthanisation **pourraient servir d'engrais** pour la ferme urbaine ou les sols agricoles voisins.

Les **déplacements seraient facilités** par les nouveaux moyens de **transport en commun** (ligne 17, BHNS, barreau de Gonesse).

Enfin, une charte de « **chantier vert** » serait mise en place pour réduire l'impact du chantier (pollution, nuisances...).

Concernant le **bruit**, le maître d'ouvrage fait un point précis des **normes et réglementations** en vigueur (Q15). Il indique que l'organisation spatiale du site et son architecture tiennent compte de la contrainte aéroportuaire de manière à **réduire les nuisances sonores**.

Le maître d'ouvrage précise que la notion d'utilité publique ne s'applique pas au projet. Il rappelle le contexte : les SDRIF de 2008 puis de 2013 ont fait le choix de l'**urbanisation du Triangle de Gonesse** et EuropaCity s'inscrit dans ce schéma de développement.

L'EPA Plaine de France, en charge de l'aménagement de la ZAC, a signé avec Alliages & Territoires un **protocole d'accord de cession de 80 hectares**, qui implique pour le maître d'ouvrage certaines exigences en matière d'architecture, d'environnement et de programmation culturelle, ainsi qu'une participation au financement des équipements publics de la ZAC (station de la ligne 17,

reconfiguration de l'échanger A1/A3/RD370). Le projet a reçu le **Label Grand Paris** pour son apport au développement économique.

À propos des emplois, le maître d'ouvrage redonne le chiffre de **11 800 emplois créés** et assure qu'il adoptera une démarche volontaire pour **permettre aux habitants du territoire d'y accéder en priorité**. Il réaffirme la **composante innovante** du projet et donc **non concurrentielle** avec les équipements existants : l'effet du projet serait selon lui très limité sur les centres commerciaux des environs ; EuropaCity renouvellerait les pratiques de consommation à l'heure de l'e.commerce et les dynamiserait par son offre de loisirs.

Réponses de la CPDP

La CPDP rappelle le **calendrier des réunions et des ateliers**, ainsi que les **thématiques traitées**, précisant que le public aura plusieurs occasions d'aborder les sujets qui lui tiennent à cœur. Sur la question de l'**information du public**, elle indique tous les **dispositifs mis en place**, que ce soit par **supports physiques** (documents du débat mis à disposition dans les mairies, affiches, tracts, calendriers, cartes T) ou **numériques** (e-mailings, réseaux sociaux, etc.). Ces actions ont été conduites sur un **périmètre de 33 communes** localisées dans un rayon de 10-15 km autour du projet. Les revues de presse montrent une mobilisation satisfaisante des médias.

Les avis

En Bref

14 avis ont été postés entre le **31 mars et le 6 avril 2016**.

Les principales thématiques abordées sont, dans l'ordre :

- l'**environnement**, en particulier la destruction des terres agricoles ;
- l'**aménagement du territoire** (*nul besoin d'ajouter du béton*) ;
- l'**emploi** (*quelles garanties pour les jeunes du territoire ?*).

Tableau de répartition des avis

| | | |
|--|-----------|---|
| Environnement | 11 | A12, A13, A14, A15, A17, A18, A19, A22, A23, A24, A25 |
| Aménagement du territoire francilien | 4 | A20, A22, A24, A25 |
| Emploi et qualification | 4 | A14, A15, A17, A25 |
| Autres | 2 | A14, A16 |
| Attractivité touristique | 1 | A17 |
| Caractéristiques générales du projet | 1 | A22 |
| Commerce | 1 | A12 |
| Débat public | 1 | A21 |
| Accès au site en enjeux de circulation | - | |
| Enjeux économiques | - | |
| Offre culturelle et de loisirs | - | |

Synthèse

- **L'environnement**

D'avantage que les questions, le forum de discussion fait état d'une contestation du projet. La majorité des avis postés sont défavorables et les raisons qui reviennent le plus souvent sont : la **destruction des terres agricoles, l'étalement urbain, le gaspillage d'énergie, l'aspect non durable et non équitable du projet**, sa **contradiction avec les objectifs de la COP21**. La consommation de masse, jugée obsolète, est critiquée. D'autres demandent que soient examinés des **projets alternatifs** plus en rapport avec les problèmes climatiques (**agriculture bio ou maraîchage**, création d'un poumon vert), et certains proposent d'utiliser la **friche industrielle de PSA**.

- **L'aménagement du territoire francilien / L'emploi et la formation**

Un internaute qui se déclare neutre souligne la **nécessité de créer des emplois** et d'en faire profiter les habitants du territoire, tandis qu'un autre pointe **l'inutilité de rajouter un centre commercial** dont il doute qu'il **crée des emplois sans en détruire**.

- **L'attractivité touristique**

Une personne considère que le projet **renforcera l'attractivité touristique** de Paris.

Les points de vue

Une contribution du Conseil départemental du Val d'Oise propose sur 5 pages une analyse : - de **l'évolution des modes de consommation**, - de la manière dont EuropaCity anticipe ces évolutions, - de **l'impact que pourrait avoir le projet sur les commerces déjà existants**.

Le document fait état d'un **certain nombre d'interrogations** que le débat public pourrait lever : quelle **programmation commerciale** ? quelle **formation pour la population** locale ? quelle **complémentarité avec les commerces existants** ?